

L'Identité Nationale de Santé I.N.S et Mon Espace Santé (Dossier Médical Partagé)

✚ Pourquoi l'agent à l'accueil me demande une pièce d'identité ?

Outre le fait de saisir correctement vos traits d'identité pour faire votre entrée, la pièce d'identité sert à l'agent d'accueil pour **qualifier** votre identité.

✚ Pourquoi mon identité doit être qualifiée ?

Elle doit être qualifiée, c'est-à-dire récupérée via un téléservice national et contrôlée par votre pièce d'identité, pour que Mon Espace Santé soit alimenté avec les données médicales du Centre Hospitalier de Châteauroux - Le Blanc. On parle alors d'Identité Nationale de Santé INS. Cette identité numérique est attribuée à chaque usager et comporte les 5 traits suivants : nom de naissance, liste des prénoms de naissance, date de naissance, sexe et lieu de naissance.

✚ Mais c'est quoi Mon espace santé ?

Mon Espace Santé est un espace numérique personnel et sécurisé, proposé par l'Assurance Maladie et le ministère de la Santé, qui a vocation à devenir le carnet de santé numérique interactif de tous les assurés. Il est semblable à un « coffre-fort » où sont rangés tous les documents de santé du patient.

✚ Quels documents sont intégrés à Mon espace santé ?

Au Centre Hospitalier de Châteauroux - Le Blanc, les documents intégrés sont : les ordonnances, les comptes-rendus d'hospitalisation et de consultation, la lettre de liaison, les comptes-rendus opératoires, le dossier des urgences.

Prochainement, les comptes-rendus d'exams d'imagerie médicale et les certificats seront aussi intégrés.

✚ Et si je ne veux pas de Mon espace santé ?

Vous pouvez vous y opposer ou faire clôturer Mon Espace Santé.

Rendez-vous sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36151>

✚ Quels documents puis-je fournir pour confirmer mon identité ?

- ✓ Carte d'Identité Nationale
- ✓ Passeport
- ✓ Titre de séjour
- ✓ Extrait acte naissance / livret famille (mineur)



Tout autre document peut aider les agents d'accueil à créer votre identité mais ne permet pas de qualifier votre identité.

Vous serez invités à présenter l'un des documents cités ci-dessus lors de votre prochaine venue.

✚ Est-ce que je peux refuser de donner ma carte d'identité ?

Oui je peux refuser mais la loi est claire à ce sujet : selon l'article L162-21 du code de la sécurité sociale : [...] il peut être demandé à l'assuré d'attester auprès des services administratifs de son identité [...].

✚ Est-ce que je peux m'opposer au scan de ma pièce d'identité ?

Oui vous pouvez vous opposer à l'enregistrement de votre pièce d'identité en le signalant aux agents procédant à votre admission.

✚ Quelles démarches dois-je suivre pour créer Mon Espace Santé ?

Je me rends sur le site suivant monespacesante.fr

Pour plus d'informations rendez-vous sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36151>

✚ Quelles démarches puis-je faire si mon INS est incorrect ?

Je me rends sur le site suivant <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>